

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 juillet 2014 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2014-07-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2014-07-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2014.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 juin 2014 soit adopté tel que déposé et lu.

2014-07-03

Aide financière annuelle à Action plans d'eau plein air (APEPA)

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la Municipalité verse un montant de 10 000 \$ à l'organisme APEPA pour les opérations 2014 dans le secteur des gorges de la rivière Ste-Anne, au lac Long et au centre de ski de fond Les Portes de l'Enfer.

2014-07-04

Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour la reconstruction du rang de la Rivière Noire – Appel d'offres 2014.06.

Considérant l'appel d'offres 2014.06 où quatre (4) soumissionnaires étaient invités à soumettre une offre pour trois types de matériaux granulaires;

Considérant que deux (2) soumissions conforme ont été reçue pour chacun des matériaux;

Considérant qu'il était spécifié aux documents d'appel d'offres que la dépense en transport serait prise en compte pour l'attribution du contrat.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde les contrats de fourniture de matériaux granulaires suivants :

- Excavation C-E Falardeau Inc.
 - 11 000 tonnes de sable (MG-112) à 2.95 \$ la tonne ;
- Transport Gilles Tessier Inc.
 - 9 500 tonnes de gravier 0-3/4 (MG-20) à 7.54 \$ / tonne;

- Transport Gilles Tessier Inc.
 - 5 000 tonnes de gravier brut (0-100 mm) à 3.64 \$ / tonne.

2014-07-05

Octroi du contrat de location de machinerie lourde pour la reconstruction du rang de la Rivière Noire – Appel d’offres 2014.07.

Considérant l’appel d’offres 2014.07 où quatre (4) soumissionnaires étaient invités à soumettre une offre pour la location d’une pelle hydraulique et d’un bulldozer avec opérateur;

Considérant que deux (2) soumissions conforme ont été reçue pour chacune des deux (2) machineries;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde les contrats de location de machinerie lourde suivants :

- Excavation C-E Falardeau Inc.
 - Environ 200 heures de Bulldozer à 77.00 \$ / heure;
- Transport Gilles Tessier Inc.
 - Environ 250 heures de Pelle hydraulique à 90.00 \$ / heure.

2014-07-06

Autorisation de signature pour un emprunt temporaire de 1 000 000 \$ pour les travaux du rang de la Rivière Noire.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour contracter un emprunt temporaire ne dépassant pas 1 000 000 \$, tel que prévu au règlement d’emprunt numéro 223.

2014-07-07

Consentement de la part de Transport Gilles Tessier Inc. pour le paiement à un sous-traitant lors des travaux du rang St-Joseph Est en 2011.

Considérant l’appel d’offres sur invitations no 2011.3 concernant la fourniture de matériaux granulaires MG-20 (0-¾ MTQ);

Considérant que ce contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport Gilles Tessier Inc. au prix de 7.00 \$ par tonne métrique.

Considérant que Transport Gilles Tessier Inc. a consenti à ce qu’une partie des sommes dues en vertu de ce contrat soit payée à un sous-traitant : M. Alexandre Tessier.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité ratifie les paiements faits à M. Alexandre Tessier, lequel agissait comme sous-traitant pour l’entrepreneur Transport Gilles Tessier inc. à qui la Municipalité avait accordé le contrat découlant de l’appel d’offres no 2011.3 concernant la fourniture de matériaux granulaires MG-20 (0-¾ MTQ).

2014-07-08

Lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un garage municipal

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à un appel d'offre sur invitation (no. 2014.09) pour la construction d'un garage municipal.

2014-07-09

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015.

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban soumette une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le projet de reconstruction du rang de la Rivière Noire.

2014-07-10

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les Aînés.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban soumette une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés pour le projet de relocalisation du terrain de Mini-putt.

2014-07-11

Demande de dérogation mineure – Érablière des basses Laurentides S.E.N.C.

Attendu que l'Érablière des basses Laurentides S.E.N.C. qui est propriétaire d'un immeuble sis dans le chemin des Lacs (lot 9B-P rang 3 du cadastre de Saint-Alban d'Alton) a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la réduction de la marge de recul avant à 8.5 mètres par rapport à la marge prescrite de 15 mètres;

Attendu que le bâtiment projeté est une station de pompage et que l'implantation doit tenir compte de la topographie;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux fins de permettre la réduction de la marge de recul avant de 15 mètres à 8.5 mètres sur le lot 9B-P rang 3 du cadastre de Saint-Alban d'Alton.

Bordereau de correspondance.

Dépôt du bordereau de correspondance :

- Offre de la Ressourcerie de Portneuf.
- Remerciement de divers organismes pour des aides financières.
- Réponse à la résolution 2014-03-17 de la Commission scolaire de Portneuf.
- Plan triennal 2014-2017 de la Commission scolaire de Portneuf.

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 juillet 2014, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 184 682.52 \$. Toujours en date du 14 juillet 2014, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0.00 \$

2014-07-12

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
MAURCE CHAMPAGNE	4677	1 418.24
VINCENT LEVESQUE DOSTIE	4678	390.80
MARIE-NOELLE ALAIN	4679	30.00
FRANCINE LANOUILLE	4680	34.48
MARISA LENARDUZZI	4681	144.79
ROSE-MARIE H. DOLBEC	4682	67.53
SAAQ	4683	1 517.21
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4684	56.87
REVENU QUEBEC	4685	361.07
CSST	4686	669.63
SABRINA PAQUIN	4687	12.90
ANDREANNE LEFEBVRE	4688	36.55
ROSE-MARIE H. DOLBEC	4689	239.20
FQM	4690	747.34
CLAUDE LAVERTU	4691	2 228.22
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4692	112.34
VINCENT LEVESQUE DOSTIE	4693	306.49
ANNULE	4694 À 4743	---
ASS. DES PROP. LAC CLAIR	4744	309.39
AUTOCAR PORTNEUF	4745	247.20
BEDARD GUILBAULT	4746	17 366.98
BELANGER, REAL	4747	718.36
PETITE CAISSE	4748	66.70
CENTRE MECANIQUE AGH	4749	88.30
MAURCE CHAMPAGNE	4750	603.62
CLINIQUE VETERINAIRE ST-MARC	4751	68.53
COOP ST-UBALDE	4752	1 287.14
DERY TELECOM	4753	43.10
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	4754	233.29
ELECTRONIQUE EMOND	4755	91.96
LES ENTREPRISES H. PERRON	4756	3 046.84
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	4757	2 000.57
FLEURICADO	4758	57.49
GARAGE LEDUC&TROTIER	4759	2 166.13
GARAGE J.P.NAUD & FILS	4760	1 556.16
EMILIE GARNEAU	4761	72.50
G.G. REFRIGERATION	4762	271.31
GRAYMONT	4763	4 199.57
L'HEUREUX INC.	4764	103.12
PORTNEUF INFORMATIQUE	4765	40.23
JOHANSEN, GUYLAINE	4766	260.00
LABORATOIRE ENVIRONEX	4767	4 631.48

LANGLOIS ELECTRIQUE STE-ANNE	4768	1 395.70
ALIMENTATION DU SABLON INC.	4769	85.33
MATERIAUX AUDET	4770	1 073.82
MEUNERIE DYNAMIX	4771	91.93
MORISSETTE, YVON	4772	130.00
MRC PORTNEUF	4773	32 059.32
RICHARD PEARSON	4774	503.80
J.R. PERREAULT & FILS	4775	224.20
PERRON MARIO	4776	126.00
PROTECTRON SE	4777	209.71
INFO PAGE (PAGETS POMPIERS)	4778	135.85
JEAN-PHILIPPE ROCHON	4779	50.00
LES SERRES PERADIENNES	4780	1 406.01
SERVICES MATREC	4781	643.86
SIGNOPLUS	4782	1 212.01
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	4783	405.53
LES SOLUTIONS BACKUP EN LIGNE	4784	499.28
TRANSPORT GILLES TESSIER	4785	2 837.00
STEPHANE MARCOTTE	4786	718.36
LES TRANSPORTEURS EN VRAC	4787	718.36
TRAVAIL&LOISIRS	4788	124.09
TREMBLAY&BOIS	4789	1 111.02
VILLE DE DONNACONA	4790	120.00
VOHL INC.	4791	194.22
WELSH & FILS	4792	64.39
ROSE-MARIE H. DOLBEC	4793	50.96
FOURNIER, MARTINE	4794	35.00
LES ENTREPRISES TREMA	4795	1 724.63
COMM. SCOL. DE LA CAPITALE	4796	546.13
AMELIE MORIN	4797	160.00
COMITE DES POMPIERS	4798	2 300.00
A ÉTÉ PAYE PAR INTERNET:	DAS, Fédéral	2 395.80
	DAS, Prov.	5 486.52
	Visa	674.34
	Hydro Québec	5 892.95
	TéluS mobilité	76.74
	TéluS	90.68
	Eko	622.53
	TOTAL:	105 103.51
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4432	159.15
TREPANIER, DENISE	4433	488.11
VINCENT L. DOSTIE	4434	720.10
MORISSETTE, YVON	4435	773.46
CLOUTIER, ROGER	4436	362.31
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4437	159.15
BLOUIN, ETIENNE	4438	692.42
TREPANIER, DENISE	4439	482.84
VINCENT L. DOSTIE	4440	720.10
MORISSETTE, YVON	4441	773.67
CLOUTIER, ROGER	4442	459.01
BLOUIN, ETIENNE	4443	692.42
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4444	460.15
GENEST, STEFANIE	4445	89.10
TREPANIER, DENISE	4446	488.71
VINCENT L. DOSTIE	4447	720.10
BLOUIN, ETIENNE	4448	660.42
MORISSETTE, YVON	4449	741.46

CLOUTIER, ROGER	4450	507.36
HAMEL-DOLBEC, ROSE-MARIE	4451	137.83
HAMEL-DOLBEC, ROSE-MARIE	4452	425.47
PAQUIN, SABRINA	4453	334.18
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4454	270.19
LEFEBVRE, ANDREANNE	4455	316.33
TREPANIER, DENISE	4456	485.78
VINCENT L. DOSTIE	4457	720.10
MORISSETTE, YVON	4458	637.46
CLOUTIER, ROGER	4459	453.63
HAMEL-DOLBEC, ROSE-MARIE	4460	392.43
PAQUIN, SABRINA	4461	449.23
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4462	303.47
LEFEBVRE, ANDREANNE	4463	316.33
BLOUIN, ETIENNE	4464	660.42
CLOUTIER, ROGER	4465	488.00
TREPANIER, DENISE	4466	485.77
VINCENT L. DOSTIE	4467	720.10
BLOUIN, ETIENNE	4468	692.42
MORISSETTE, YVON	4469	773.46
CLOUTIER, ROGER	4470	667.36
HAMEL-DOLBEC, ROSE-MARIE	4471	396.41
PAQUIN, SABRINA	4472	438.27
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	4473	284.05
LEFEBVRE, ANDREANNE	4474	379.98
CARON, CHRISTIAN	4475	305.78
NAUD, BERNARD	4476	785.78
FALARDEAU, GAETAN	4477	305.78
GARNEAU, EMILIE	4478	305.78
BEAULIEU, DENIS	4479	305.78
MARCOTTE, FRANCIS	4480	305.78
MARQUIS, CARMEN	4481	305.78
BERTRAND, MATHIEU	4482	198.88
BRIERE, JACKY	4483	217.71
CHALIFOUR, YVON	4484	229.71
GRONDINES, BENOIT	4485	183.43
HAMELIN, FRANCOIS	4486	149.16
HAMELIN, JEAN	4487	183.98
LEFEBVRE, PIERRE-OLIVIER	4488	125.30
LEVESQUE, ANDRE	4489	229.71
MARCOTTE, DORIS	4490	148.32
PERRON, JACQUELIN	4491	274.26
PERRON, JOCELYN	4492	293.35
PERRON, MARIO	4493	328.88
RICHARD, ALEXANDRE	4494	175.02
TROTTIER, MARIO	4495	99.44
HOUDE, MARIE-CLAUDE	4496	80.55
TOTAL:		26 916.87
GRAND		
TOTAL:		132 020.38

Divers et questions

Pas de questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée

2014-07-13

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h30

Bernard Naud
maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »